



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Personnel : Corse  
Question écrite n° 6621

### Texte de la question

M Andre Lajoinie attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur les preoccupations exprimees par les postiers de la Corse actuellement en greve. Ils ont demande que le Gouvernement reponde favorablement et rapidement a leurs revendications, qui interessent l'ensemble des fonctionnaires de cette region. C'est-a-dire : l'attribution d'une prime d'insularite et le classement en zone zero de la Corse, dont le cout represente environ 30 millions de francs. Ces revendications sont d'autant plus justifiees que le cout de la vie est plus eleve en Corse de 15 p 100. Pour financer ces revendications, il serait possible, dans un premier temps, d'utiliser les 42 milliards d'excédents fiscaux annonces par le ministre du budget et, dans un second temps, de modifier la loi de finances 1989, quand le budget de la nation viendra en seconde lecture devant le Parlement. Il lui demande les mesures que le Gouvernement entend prendre pour repondre a l'attente des postiers et permettre une solution rapide du conflit.

### Texte de la réponse

Reponse. - Comme le souligne l'honorable parlementaire, ces revendications, liees a l'insularite et au cout de la vie, concernent l'ensemble des agents de la fonction publique affectes en Corse ; des lors, les mesures tendant a leur donner satisfaction ne peuvent etre prises au niveau de la seule administration des postes, des telecommunications et de l'espace. Suite au comite interministeriel sur la Corse qui s'est tenu le 13 decembre dernier, et ou le ministere des postes, des telecommunications et de l'espace n'est pas represente, les departements ministeriels interesses procedent a une etude qui doit permettre d'evaluer les avantages et les inconvenients financiers, pour les agents de la fonction publique, d'une affectation en Corse.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lajoinie Andr•](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6621

**Rubrique :** Postes et telecommunications

**Ministère interrogé :** postes, telecommunications et espace

**Ministère attributaire :** postes, telecommunications et espace

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 décembre 1988, page 3600